

Sources de prescription

1. Origine et définition du concept

La notion de prescription, dans les sciences du travail, désigne la tâche, liste de tâches ou missions qui sont fixées à une personne. La prescription peut tout aussi bien porter sur des objectifs à atteindre (les raisons d'être d'un poste) que sur les moyens pour réaliser ces objectifs (normes, gammes opératoires, etc.), et peut être formelle (à travers une fiche métier, une fiche de poste, un contrat, etc.) et informelle (conventions acceptées par tous les représentants d'un métier, etc.).

La présence d'une prescription est d'ailleurs l'un des éléments clés pour pouvoir définir une activité en tant que travail. Une absence de prescription pour une personne revient d'ailleurs à une mise au ban, une « mise au placard ».

« Nous proposons donc de retenir les critères suivants : à partir du moment où il y a activité de travail, c'est en réponse à des *tâches* dont l'aspect prescriptif est plus ou moins détaillé, contraignant, négociable localement... », *Travail, emploi, activité : essai de clarification de quelques concepts,* Jean-Marie Harribey, Economies et Sociétés, Série « Economie du travail », A.B., 1998, n° 20, 3, p. 5-59.

2. Objectif de l'outil

L'outil Sources de prescription permettra d'approcher un métier / poste en déterminant ses missions, ses raisons d'être. En explicitant les interactions que la personne a avec son environnement, il permet de définir pourquoi ce métier / poste existe, les services qu'il rend ainsi que la façon dont il est ordonné.

3. Quand l'utiliser

L'outil Sources de prescription est utile dans deux grands cas de figure :

- Dans le cadre d'une étude officielle sur l'organisation et les situations de travail, il est à mobiliser plutôt en début d'étude, pour bien cerner le métier que l'on étudie et son inscription dans son environnement;
- Dans le cadre d'une étude sur un DST, l'outil sera utile si l'on a besoin de connaître un métier qui fait partie du PRC de l'étude, c'est-à-dire les activités en lien avec le DST étudié qui sont susceptibles d'être modifiées par une évolution du DST.



4. Déploiement : démarche et formalismes de mise en œuvre

a. Modélisation initiale

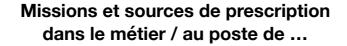
(i) Identifier et lister les sources de prescriptions possibles pour le travailleur ainsi que les personnes et / ou services qui font partie de son environnement de travail. Penser à relever également les éléments informels qui cadrent le travail tels que des règles de métier, des normes sanitaires, etc.

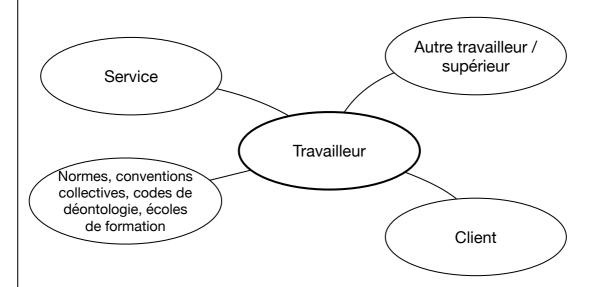
Pour vous aider à penser aux différentes formes de prescription, vous pouvez utiliser le tableau suivant :

	Formelle	Informelle
Sur les objectifs	Fiche de poste, objectifs	Accords entre collègues, auto-
	annuels,	prescription,
Sur les moyens	Gamme opératoire,	Culture du métier ou d'entreprise,
	standards,	règles de métier, règles de l'art,

(ii) Modéliser les prescriptions du travailleur sous la forme d'un diagramme pieuvre, en identifiant les missions qui lui sont données vis-à-vis de chacun des éléments extérieurs.







Au niveau national (lois, instances professionnelles):

- La source ... prescrit au travailleur de ...
- La source ... prescrit au travailleur de ...

Au niveau de l'entreprise (et / ou du service) :

- La source ... prescrit au travailleur de ...
- La source ... prescrit au travailleur de ...

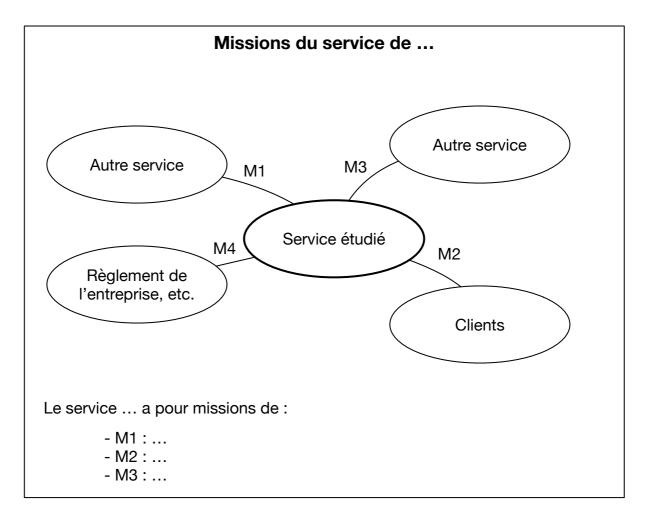
Au niveau de l'individu :

- Le travailleur s'auto-prescrit de ...

b. Commentaires et variantes

- La liste des missions obtenues peut correspondre, peu ou prou, à la fiche métier (ou fiche de poste) concernée. On s'attend dans tous les cas à y retrouver plusieurs éléments.
- Une variante possible de l'outil consiste à l'appliquer sur un service. Il permettra ainsi d'identifier les interactions du service avec son environnement et de définir ses raisons d'être au sein de l'organisation.





c. <u>Usages et évolutions du modèle</u>

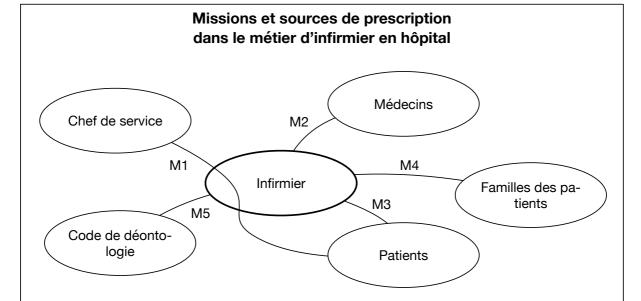
• Dans le cadre de l'étude d'un DST, on pourra annoter directement le modèle obtenu pour pointer les missions susceptibles d'être modifiés par l'évolution du DST.



5. Exemple

Le métier d'infirmier en hôpital

- (i) Identification de l'environnement et des sources de prescription :
 - Chef de service des infirmiers
 - Médecins
 - Code de déontologie des infirmiers (publié le 27 Novembre 2016 dans le journal officiel)
 - Patients
 - Famille de patients
- (ii) Modélisation des prescriptions pour le métier :



Au niveau national (lois, instances professionnelles):

- Le code de déontologie prescrit à l'infirmier d'exercer en respectant certains droits et devoirs définis

Au niveau de l'entreprise :

- Le chef de service prescrit à l'infirmier de réaliser les soins des patients en fonction du planning défini
- Le chef de service prescrit à l'infirmier de réaliser les soins des patients selon les procédures spécifiques du service
- Le médecin prescrit à l'infirmier de réaliser les soins des patients en fonction de ses demandes et instructions

Au niveau de l'individu :

- L'infirmier s'auto-prescrit d'accompagner à sa façon les patients à travers leur traitement (rendre intelligible, être à l'écoute)
- L'infirmier s'auto-prescrit d'accompagner à sa façon les familles des patients pendant le traitement